

L'«R» de La Pesse

Juin 2025 - n°

65

Le mot du Maire

Le projet de hameau léger que la commune avait souhaité promouvoir avec l'accompagnement de l'association hameau léger n'a pas abouti (voir encadré). Si, à ce jour, elle n'a pu se rendre propriétaire du foncier nécessaire à un tel projet, elle a maintenu, dans sa modification de PLU, le zonage le permettant. Je ne vous parlerai pas de ce qui a motivé le refus de vente du CD 39 parce que je l'ignore ; mon propos n'est pas à la polémique mais à tenter de comprendre ce que cela dit de nous.

Un nous au sens large du terme : citoyens, élus locaux et territoriaux, collectivités.

On pourra toujours reprocher au conseil municipal de ne pas avoir assez expliqué. J'ai déjà pu exprimer dans notre publica-

Hameau léger à La Pesse : le projet à l'arrêt

Alors que la Commune était en discussions avec des propriétaires de terrains depuis février 2023, parmi eux, le Conseil départemental du Jura a mis un coup d'arrêt au projet en mars dernier. Après avoir borné le terrain à ses frais en juillet 2024 en vue d'une cession à la Commune, il a au cours de l'automne et de l'hiver soulevé quelques objections, auxquelles nous avons toujours apporté des réponses et des solutions, sans explications quant à son revirement. L'accompagnement de l'association Hameaux légers s'est donc terminé, faute de foncier pour concrétiser le projet. L'appel à projets qui était lancé a été interrompu, alors qu'au moins un collectif composé de 9 personnes très motivées pour habiter à La Pesse avait préparé son dossier...

tion les limites constatées de l'explication, de l'échange lors de réunions publiques, de la pédagogie.

A quoi se heurte-t-on ?

En lisant les contributions publiées lors de l'enquête publique de la modification du PLU ou les tracts affichés au village ; en échangeant avec les uns ou les autres, j'ai constaté que certains freins exprimant le refus du projet persistaient.

- La crainte d'un projet collectif jugé, par sa nature, difficile voire impossible à conduire et à durer.

- Le souhait de maintenir un habitat traditionnel, la crainte de la création d'un entre soi, les doutes sur la capacité de la commune à rester maîtresse de la situation se sont exprimés.

- Enfin des habitants de La Pesse se sont émus auprès de notre députée de ce projet, avouant pourtant très peu le connaître.

On savait que ce projet bousculait des schémas établis. Il était une réponse possible à la difficulté d'accès à la propriété et n'enlevait rien à personne, permettant à des choix de vie différents de pouvoir se réaliser ici.

La dynamique créée était portée par des personnes ayant vraiment réfléchi et beaucoup travaillé. On ne s'engage pas dans une telle démarche à la légère. J'ai pu en rencontrer, en héberger en juin ou en décembre dernier. En les écoutant, j'étais frappé et séduit par leur volonté de s'ins-

crire pleinement dans la vie du village et d'éviter les écueils d'un projet collectif.

Les écarts, les lotissements, notre village lui-même (au regard de ce qui se passe autour de nous) ne sont-ils pas des entre-soi ? Pourquoi douter de la volonté de s'intégrer et de contribuer à la vie du village ?

La question de l'habitat traditionnel renvoie à celle d'un mode de vie et d'une démarche différents. Faut-il avoir à ce point peur de l'autre ?

Le conseil municipal n'était pas unanime mais soutenait très largement ce projet. Les échanges avaient permis de prendre en compte sa complexité pour bien préserver l'intérêt de la commune. Être conseiller municipal impose d'être capable de dépasser ses représentations, de comprendre un autre possible que le sien.

Dans quelle mesure être citoyen doit-il conduire à la même réflexion ?

Beaucoup regrettent l'individualisation de la société.

Le chacun pour soi de l'exploitation actuelle de la forêt, notre incapacité à construire un projet scolaire satisfaisant et l'absence d'une structure accueillant la petite enfance sont pourtant des exemples criants des dérives de l'individualisme.

Pourquoi alors refuser, par principe, des projets collectifs ?

Suite en page 2

Suite édito du maire

S'il faut dépasser les déceptions, aller de l'avant et se recentrer, vous aurez compris que je vis cet échec comme un coup d'arrêt brutal.

On nous parle souvent du statut de l'élu. Les propositions pour l'améliorer portent sur une revalorisation des indemnités, une meilleure protection. Certains déplorent la perte de compétences des maires et des conseils municipaux.

La question des indemnités n'est pas le bon angle d'attaque. Si elles étaient multipliées, croyez-vous que l'action municipale serait plus efficace ?

Par contre, si les collectivités, les institutions, les représentants du territoire avaient le temps et les moyens d'être à l'écoute des projets avec le souci de comprendre et d'accompagner, il me semble que le statut de l'élu en serait amélioré. Faire confiance resterait-il une utopie ? Ce serait en tout cas une manière de protéger le travail accompli par l'assemblée municipale.

J'ai le sentiment qu'un train est passé et que nous n'avons pas su le prendre. Il n'est pas impossible qu'il revienne sous une forme ou une autre. Les conséquences immédiates de cet échec sont quasiment invisibles, la vie continue à La Pesse et c'est heureux. Je pense néanmoins que cela pose beaucoup de questions assez fondamentales. Cela explique le nombre élevé de points d'interrogation dans cet éditorial qui je l'espère rapprochera élus et citoyens. Il ne s'agit pas d'avoir les mêmes réponses mais de faire du chemin. Ensemble.

La vie qui continue c'est notamment les 21 et 22 juin prochains pour la Mad Jacques : un évènement festif, collectif et porté par la communauté de communes lors duquel notre village aura l'occasion de se réunir autour des 500 randonneurs attendus et de se montrer sous son meilleur jour.

CLAUDE MERCIER

Secrétariat de mairie**Horaires d'ouverture****au public**

Lundi : 9h > 12h et 14h > 17h

Mercredi : 9h > 12h30

Vendredi : 8h30 > 12h et 14h > 18h

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à téléphoner ! Vous emménagez ou déménagez ? N'oubliez pas de vous signaler en mairie.

Un PLU modifié avant le passage au PLUi

Outre quelques corrections d'erreurs matérielles, cette modification qui sera exécutée dans quelques mois permet de prendre en compte les réalisations depuis la précédente, en reclassant des zones à urbaniser (1AU) déjà aménagées en zone urbaine. Les principales modifications au plan sont les suivantes :

- Modification d'une partie de la zone urbaine dédiée aux équipements (UE) en zone urbaine mixte (UH) destinée à la production d'habitats réversibles constituant la résidence principale de leurs utilisateurs.
- Ajustement de la zone urbaine à vocation de développement des activités économiques à l'entrée nord du village (UYa) et reclassement en zone naturelle des zones humides à préserver (Nzh), assouplissement du règlement pour favoriser des activités commerciales ou artisanales légères.
- Réduction de 6000 m² au sud de la zone à urbaniser d'activités économiques (1AUy) et reclassement en zone agricole, du fait de sa valeur environnementale et des difficultés d'aménagement.
- Reclassement du secteur « la Combe » (1AU) et le secteur 1AUep associée en zone naturelle (N) du fait de sa valeur environnementale et paysagère et des difficultés que représente un aménagement en bordure de zones humides et des impacts sur le village (ruissellement du fait de l'artificialisation).
- Reclassement de la zone de réserve foncière (2AU) en zone naturelle (N) et des secteurs dédiés à l'ancien projet d'écologie (Nt et Nta), car sans projet depuis plus de 6 ans.
- Suppression des quelques secteurs dédiés aux hébergements touristiques (At) en zone agricole (A), les exploitations agricoles qui le souhaitent pouvant toutes diversifier leur activité par l'accueil touristique.

• De nombreux puits et sources aménagées, ainsi que plusieurs kilomètres de murets en pierres sèches ont été repérés au plan pour être protégés, car ils marquent nos paysages et les usages agricoles de notre territoire.

Les orientations d'aménagement et de programmation ont été revues pour favoriser des projets adaptés aux formes et aux reliefs des zones, avec une densité ajustée et des principes de circulation plus économes. Les exceptions possibles pour les projets justifiant d'une forte valeur écologique ont été précisées.

Pour prendre en compte les contraintes sur l'approvisionnement en eau, la construction de nouvelles piscines est interdite, et la création de parcs photovoltaïques au sol est soumise à de fortes exigences en zone agricole et interdite en zone naturelle.

Enfin, la modification autorise la création d'aire naturelle de camping en zone urbaine dédiée aux équipements (UE) et permet globalement plus de densité dans les zones urbaines, sur les « dents creuses » dont l'aménagement ne générerait pas le déneigement, les réseaux, les vues ou les circulations.

Cette évolution de notre PLU, bien loin de bloquer le « développement » du village, permet de le rendre compatible avec les besoins et les capacités de notre territoire. Le document pourra encore évoluer pour utiliser la possibilité nouvelle (loi du 21 novembre 2024) de réserver à un usage de résidence principale les nouvelles habitations qui seront construites. Cela pourra favoriser l'accessibilité du logement aux habitant.e.s et ainsi sécuriser de nombreuses activités économiques et touristiques qui peinent aujourd'hui à recruter ou à maintenir leurs salarié.e.s sur le territoire.

JULIEN CARNOT

Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude

Depuis le 12 mai, l'office de tourisme Haut-Jura Saint-Claude a maintenu une antenne située dans la vitrine du centre commercial.

Cet accueil touristique, jugé indispensable par la communauté de communes et le conseil municipal, est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h. Durant les 2 mois d'été, il sera ouvert également le samedi matin.

Les conseillères en séjour peuvent donner toutes les informations nécessaires et vendre, avec un paiement CB, tous les produits proposés par l'OT, notamment les guides de randonnée.

On peut remercier Maud Bottagisi, directrice de l'OT, d'avoir pu imaginer et réaliser ce qui paraissait impossible. Cela avec l'appui des 2 collectivités qui ont rafraîchi l'extérieur et l'intérieur. Ce dernier étant aménagé pour permettre au service de bien fonctionner. Merci également à L'USC qui ouvre ses toilettes aux conseillères ainsi qu'à la locataire de la vitrine.

Dès que l'office de tourisme pourra s'installer dans le futur bâtiment, cet espace reprendra sa destination initiale : une vitrine mettant en valeur l'artisanat local.



CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Présence d'Élodie PIARD,
conseillère numérique,
au point lecture de La Pesse

Élodie PIARD, nouvelle conseillère numérique du réseau des médiathèques Haut-Jura Saint-Claude, assurera une permanence au point lecture de La Pesse *chaque premier vendredi du mois de 9h30 à 12h, aux dates suivantes :*

- 5 septembre 2025
- 3 octobre 2025
- 7 novembre 2025
- 5 décembre 2025

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous au préalable en appelant le 03 39 27 05 28.

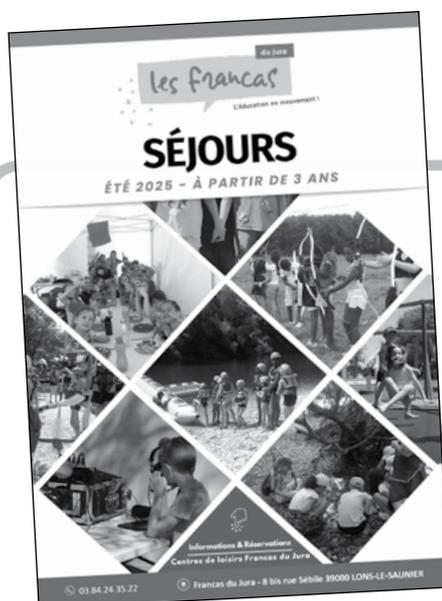
Vous pouvez également contacter Élodie par courriel : e.piard@hautjurasaintclaude.fr

Elle sera également présente, à d'autres moments, dans les médiathèques de Viry, Septmoncel, Chassal-Molinges, Saint-Claude et Saint-Lupicin.

Un accompagnement personnalisé pour mieux maîtriser le numérique

Élodie vous propose un accompagnement gratuit et adapté à vos besoins pour :

- Mieux gérer vos courriels (tri, désabonnement, sécurité) et bien d'autres questions du quotidien liées à l'usage du numérique.
- N'hésitez pas à relayer l'information autour de vous !



Point-lecture

Dans le cadre des accueils seniors mis en place dans les points-lecture cette année, Marine Egraz est venue animer mercredi 3 mai un atelier cartes pop-up qui a eu un franc succès. Veuillez noter le prochain atelier à la bibliothèque de La Pesse :

◆ Samedi 4 octobre de 10h à 12h :
cinémathèque, projection animée par Denis Bepoix.

Merci de vous inscrire auprès des bénévoles lors des permanences à la bibliothèque de La Pesse.

Ou auprès de la médiathèque de Saint-Claude,
tél : 03 39 27 05 27

Les bénévoles



ANTENNE DE LA MÉDIATHÈQUE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Ouverture du Point Lecture,
le mercredi de 16h à 18h
et le samedi de 10h à 12h

1 AN d'abonnement gratuit
avec la E-Carte
Avantages jeunes

La commune finance
les abonnements des 6-18 ans résidant
à La Pesse (2€).



Le GTJ a pour but de fédérer les acteurs du territoire, personnes physiques et morales, concernés par la préservation de la biodiversité – en particulier les Tétraoïnés - des forêts d'altitude du massif jurassien et des milieux associés, et d'agir ensemble pour améliorer durablement l'état de conservation de ces écosystèmes.

*L'esprit GTJ : fédérer les personnes
pour mieux protéger la biodiversité*

Missions et objectifs de l'association / Présentation de la collectivité :

En 2023 le GTJ a révisé son projet associatif. Ce travail a permis de réaffirmer les valeurs de l'association et de redéfinir ses objectifs. Les termes de « partage », « respect » et « coresponsabilité » ont été inscrits dans le projet. Le partage des connaissances mais aussi des espaces. Le respect des forêts d'altitude de la montagne jurassienne, mais aussi des usagers et des différentes pratiques qui y cohabitent. Enfin la coresponsabilité et l'engagement commun pour marquer l'importance de travailler ensemble à la préservation de la biodiversité de ces milieux montagnards soumis à de nombreuses pressions.

La mission du Groupe Tétrás Jura est de fédérer l'ensemble des acteurs et d'agir pour améliorer durablement l'état de conservation de la biodiversité des forêts d'altitude du massif jurassien.

Des vacances pour tous... à La Pesse !

Cet été, des séjours extrascolaires pour les petits voient le jour à l'accueil de loisirs de La Pesse (à l'école). Deux séjours sont en effet proposés aux enfants du Jura ou d'ailleurs sur thème de la « nature et ses petites bêtes » en juillet par Les Francas du Jura.

Pour les enfants des 2 RPI (Bellecombe, Les Bouchoux, Les Moussières, La Pesse) de nombreux séjours leurs sont accessibles bien au-delà du village. Notre RPI désormais déclaré et agréé, géré par Les Francas, en Zone de Revitalisation Rurale voit les séjours bénéficier du Bonus Territoire de la CAF/MSA et permet des « vacances pour tous » à 50€ la semaine !

Par ailleurs, pour ceux qui ne souhaitent pas partir, l'accueil extrascolaire classique en journée sera également ouvert en juillet et fin août aux Moussières.

Rassemblement du Souvenir, solennel et festif



Comme chaque année, l'association des *Amis de la Borne au Lion et du Crêt de Chalam* organise son rassemblement du Souvenir à la Borne au Lion.

Cette année, ce sera le 20 juillet. Nous y célébrerons deux anniversaires remarquables :

- ◆ les 80 ans de la victoire sur l'Allemagne nazie
- ◆ et... les 60 ans de nos rassemblements sous leur forme actuelle.

Labellisée *80^{ème} anniversaire de la Libération et de la Victoire*, la cérémonie officielle commence à 10 heures 45. Cet instant, toujours émouvant, soulignera la participation des Maquis à l'effort des Alliés vers la victoire. C'est l'un des volets du travail de fond que l'association poursuit de façon continue comme le montre nos activités récentes :

- ◆ le 27 avril, l'AABLCC organisait la lecture et la projection de témoignages de rescapés sanclaudiens de la déportation ;

◆ le 27 mai, elle participait à l'accueil de plusieurs centaines de scolaires à Oyonnax pour leur parler de la Résistance locale ;

◆ parmi les quatre journées d'accueil d'élèves (journées toujours soigneusement préparées avec les enseignants) l'une d'elle comprenait 24 élèves allemands qui avaient travaillé, dans leur collège, sur la Résistance en Allemagne ;

◆ les adultes ne sont pas oubliés et nous en aurons reçu plus de 500 au cours de ce printemps.

Mais, faire connaître la réalité des faits ne dit pas tout de la Borne au Lion.

Cet endroit avait été choisi par les anciens Maquisards pour s'y retrouver joyeusement parce que c'était un refuge, un lieu d'espoir qui ne fut marqué par aucune exaction nazie.

Aussi l'apéritif offert, le repas tiré du sac et l'après midi musical sont-ils des moments de partage à ne pas rater. D'autant plus que, pour ce 60^{ème} rassemblement, le *Séquanie Brass Band* sera de la partie.

Rendez-vous le 20 juillet pour une belle cérémonie et de belles retrouvailles.

Jean-Pierre Lozneau

Le calendrier

Mad Jacques Trek Haut-Jura

Arrivée des participants à La Pesse le 21 juin et animations tout au long du weekend

•••••

AICAF

Assemblée générale 2025
Le 28 juin à 10h au local de chasse de Chaudézembre

•••••

Kermesse de l'école

Le 28 juin à La Pesse
Spectacle des enfants à 11h30
Jeux, buvette, petite restauration

Organisation : APE
La Pesse & Les Bouchoux

•••••

Rassemblement du Souvenir à la Borne au Lion.

Dimanche 20 juillet à 10h45

Organisation : ABLCC

•••••

La Forestière 2025

Les 20 et 21 septembre
Départ de La Pesse

Prochaines manifestations de l'USC La Pesse

◆ 5/07/2025

Chaudézembre «Rock»

Cette année l'évènement de l'été vous fera danser sur la vague Rock, des reprises, des compos, du rockabilly au punk-rock, il y en aura pour tous les goûts !

Rendez-vous au stade de Chaudézembre.
à partir de 18h30

◆ 6 et 7/09/2025

Fête de la Pesse

La traditionnelle Fête du village commencera dès le samedi après-midi, pétanque, repas convivial et bal le samedi soir. Le dimanche, le rythme sera donné par le trail du Chalam, de la musique, un spectacle et des animations tout au long de la journée!

◆ 4 et 5/10/2025

Azimuth Festival et Marché d'à côté

Du samedi soir au dimanche, tout un week-end en musique, des surprises, des découvertes et une ambiance inégalable !

Carte Avantages Jeunes

2025/2026



La commune renouvelle le financement de la carte à l'attention des jeunes de -30 ans habitant La Pesse (valeur 10€). La carte permet de bénéficier de réductions dans de nombreux domaines (culture & découverte, sports & loisirs, commerce & vie pratique), utilisable en Bourgogne Franche-Comté.

Consultez le site :
www.avantagesjeunes.com

ATTENTION : Une seule possibilité de l'obtenir pour l'année 2025/2026. Inscription en mairie jusqu'au 23 juillet 2025. Distribution à partir du 1^{er} septembre.

Recevez l'R de La Pesse par courriel !

Vous êtes de plus en plus nombreux à recevoir l'R de La Pesse par e-mail : c'est simple et rapide, et vous permettra de recevoir plus vite les informations de la commune. Pour vous abonner, il suffit d'aller sur www.mairie-la-pesse.com, puis de saisir votre adresse e-mail en bas de la page d'accueil, en cochant « Recevoir l'R de La Pesse uniquement par courriel » (vous pouvez changer d'avis à tout moment ensuite). Merci !